



L'EDITO DU PRESIDENT

Les acquis communautaires (politique agricole, régionale, de recherche...) sont pour le moins perfectibles mais sont un acquis.

Ils souffrent cependant de la complexité institutionnelle.

Aux questions simples telles "qu'apporte et qu'a apporté l'Europe aux entreprises ?" on arrive à des réponses et des détours trop compliqués. La lisibilité est absente et contreproductive car elle amène à oublier le sens historique de la construction européenne.

Ils nous arrivent de considérer que des responsables politiques et les fonctionnaires européens sous leurs ordres n'ont pas prêté assez attention aux entreprises européennes en les limitant dans leur développement.

Le grand marché, la monnaie unique sont d'incontestables avancées très bénéfiques pour les entreprises mais limitées

par les différentes politiques fiscales et sociales menées en Europe qui continuent encore et toujours de diverger ! La subsidiarité est souvent dévoyée.

Elle est malheureusement utilisée comme paravent afin de ne pas traiter efficacement les vraies questions au plan européen. Il nous semble en effet incontournable qu'à l'heure où la bataille économique fait rage, nos entreprises européennes disposent de tous les moyens nécessaires pour se présenter sur les marchés mondiaux.

La Compétitivité de nos entreprises européennes est fondamentale.

C'est un des axes forts du travail sur lequel s'engage Europe & Entreprises.

« Quel avenir pour les dépenses de santé des français ? »

P. Laversanne, agrégé de l'Institut des Actuaire

C'est le 1er juillet dernier que M. Pierre Laversanne, Président de Pierre Laversanne SA et Administrateur d'Europe & Entreprises, a accepté d'intervenir sur le thème de la santé en France et plus particulièrement sur l'un des sujets phares : les dépenses de santé.

Malgré les déremboursements du régime général de Sécurité Sociale, malgré les ressources supplémentaires régulièrement appelées (taxes sur le tabac, l'alcool, l'industrie pharmaceutique, la CSG, la CRDS...) depuis des décennies le solde annuel de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie est négatif (« le trou de la sécu ») quel que soit le Ministre en charge, quelle que soit la tendance politique du gouvernement. Le cycle des pertes s'allonge régulièrement les années d'élection présidentielle (le quinquennat va raccourcir ce cycle).

Dans un passé récent lorsque le déficit cumulé atteint 90 MdF (13,7 Md€) la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) est inventée et cet emprunt sera remboursé du 1er février 1996 au 31 décembre 2014, alors qu'il ne s'agit que de la surconsommation médicale de 1993 à 1995. En 2004, le déficit cumulé 2002-2004 sera compris entre 25 et 30 Md€.

Il faudra donc multiplier le taux de la CRDS par 2,5 ou rembourser jusqu'en 2050 sur les salaires des générations futures.

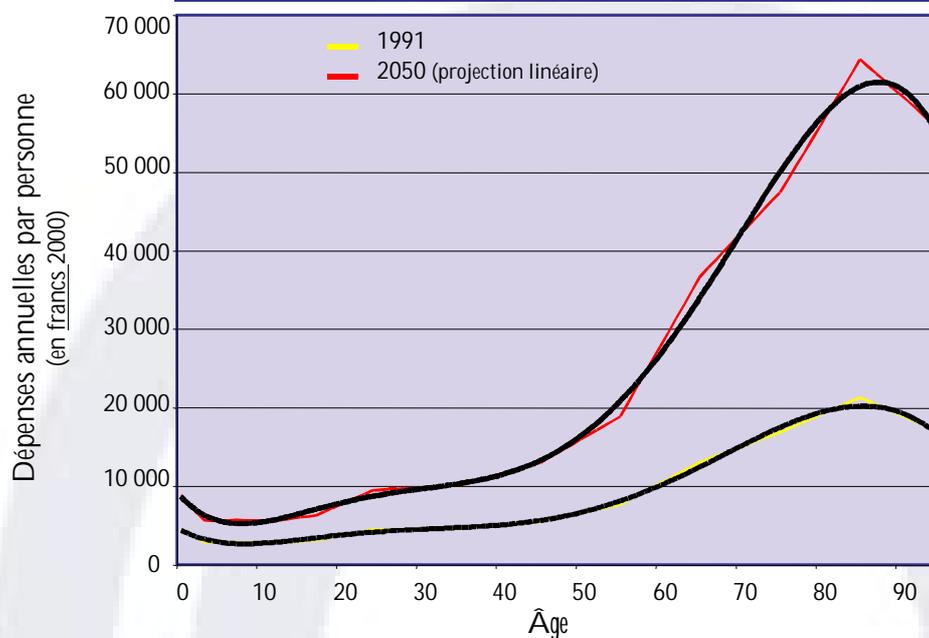
Quelle est la spécificité française qui conduit à ce résultat ?

Tout d'abord qui finance la santé ? Les dépenses de santé représentent 10% du PIB, soit 250€ par an et par habitant. La Sécurité Sociale prend en charge 75,8% des dépenses (ce qui est un taux très bas en Europe, moyenne à 85%), avec beaucoup d'écart par risque (91% de l'hôpital, 63% des soins de ville, presque rien sur les lunettes). La Mutualité rembourse 7,5% des dépenses, les Institutions de Prévoyance paritaires 2,3%, les compagnies d'assurances 2,4%, l'Etat 1% et les ménages financent le reste à charge soit 11%.

Seule la Sécurité Sociale a la taille pour peser sur l'offre et la demande de soins. Nous avons à la fois des professionnels de santé « libéraux », le libre choix du médecin et un financement principal sur les masses salariales. D'où un jeu complexe entre Etat, patronat, syndicats et représentants des professionnels de santé.

En face de ce comportement, pratiquement pas d'étude à long terme. On peut par exemple relever que la lettre de mission du Premier Ministre Lionel Jospin au Commissaire au plan Charpin précise : « ...vous étudierez les conséquences des évolutions démographiques sur l'équilibre financier des autres composantes de la protection sociale ». Or le rapport Charpin ne traite que de la retraite.

Dépenses médicales totales selon l'âge



Nous avons donc recherché pourquoi il n'y avait aucune étude prospective à long terme (2040 ou 2050 c'est-à-dire jusqu'à maturité du vieillissement des « baby boomers ») en recherchant les composantes actuarielles du coût de la santé des Français.

Globalement, le revenu, la catégorie socioprofessionnelle, la taille de la commune, la taille du ménage n'ont que peu d'influence sur la consommation globale de soins de santé (ceci n'est plus vrai sur les seuls soins de ville ou sur les seuls actes d'hospitalisation, mais il y a des compensations globales).

Le sexe a une influence, les femmes consomment en moyenne 17% de plus d'actes médicaux que les hommes. Mais la variable la plus discriminante est l'âge. De plus, 5% des Français consomment 50% des dépenses, ce qui complique la

« mutualisation ». En appliquant ces dépenses prévisionnelles à la pyramide démographique probable des Français en 2050, le déficit annuel de la Sécurité Sociale, à réglementation et financement constants, monte à 84 Md€, pour un budget global de 232 Md€, soit environ 18% du PIB avec une hypothèse de croissance raisonnable. Mesurant l'ampleur de la consommation médicale des plus de 60 ans, le système impose avant 2050.

Les questions de base seront posées :

- ★ la solidarité jusqu'où ?
- ★ Quelle est la frontière entre régime de base et régime complémentaire ?
- ★ Obligatoire ou facultatif ?
- ★ Qu'est-ce que l'équité actuarielle en santé ?
- ★ Accès à quels soins pour tous ?

NOMINATIONS.

Claude Vincent, 56 ans, Directeur du Développement du groupe AG2R et Administrateur d'Europe & Entreprises, a été nommé Directeur Général de l'Isica. Isica est un groupe de retraite, de prévoyance et de santé à gestion paritaire spécialisé pour les salariés et les entreprises du secteur alimentaire.

Philippe Laurette, Délégué Général d'Europe & Entreprises a été élu Administrateur de la Maison de l'Europe de Paris le 29 septembre 2003.



Prochain dîner-débat Europe & Entreprises

en présence d'un invité
européen allemand de marque

Thomas JANSEN

Directeur de Cabinet
du Président du Comité
économique et social européen,
qui nous présentera sa vision
européenne appuyée sur un
parcours exceptionnel,

le 18 novembre à 20H00

Renseignements et inscriptions
auprès d'E&E.

Tarif : 80 €
Adhérents E&E : 70 €

EUROPE & ENTREPRISES - Association loi 1901

27, rue des Batignolles - F-75017 Paris - Tél. : 33 1 42 93 40 10 - Fax : 33 1 42 93 40 11

★ Président, Directeur de la Publication : Christian Rocheteau

★ Vice-Présidents : Armelle Brault, Denis Neveux

★ Responsable de la Rédaction : Philippe Laurette

Adjoint au responsable de la rédaction : Jean-Christophe Godfrain

Conception : Sandra Jousset - Réalisation/Production : Europe & Entreprises - Numéro ISSN : 1638-6094

E-mail : team@europe-entreprises.com - Site web : www.europe-entreprises.com

Europe & Entreprises est un lieu de rencontre, d'information et de débats sans tabous sur l'Europe entre chefs d'entreprise.